



**BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES**  
**BAGNOLS**  
**N° 13**

Le 2 mai 2022

**CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 11 AVRIL 2022**

Excusée : Cécile MAHE (pouvoir à Annie THERET-BIET).

Secrétaire de séance : Daniel LEOTY.

**I. VOTE DU TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES 2022**

Le Conseil municipal décide de fixer les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2022, comme suit :

- Taxe foncière (bâti) : 34,16 %.
- Taxe foncière (non bâti) : 54.25 %. **Unanimité**

**II. SUBVENTIONS 2022**

Le Conseil municipal, **à l'unanimité des membres votants**, décide de fixer les subventions de fonctionnement 2022 comme suit :

- Comité des Fêtes : 4 000 € (*Jonathan BERTHOULE et Nicolas DIF ne prennent pas part au vote*)
- Bagnols Anim's : 1 100 €
- Sancy Artense Pétanque : 800 € (*Alexandre VERDIER ne prend pas part au vote*)
- SOS Chats Haute Dordogne : 660 €.

**III. BUDGET SERVICE ASSAINISSEMENT**

Le budget 2022 du service assainissement s'équilibre à la somme de 47 591 € en fonctionnement et 341 161 € en investissement. **Adopté 8 voix pour et 1 abstention** (*Stéphane SAINT-ROYRE*).

**IV. BUDGET 2022 DE LA COMMUNE**

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>750 601.00 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>750 601.00 €</b>
Charges à caractère général	271 000.00 €	Produits des services et ventes divers	103 400.00 €
Charges de personnel	268 000.00 €	Impôts et taxes	212 090.00 €
Atténuation de produits	1 500.00 €	Dotations subventions	328 674.00 €
Autres produits de gestion courante	62 331.00 €	Autres produits de gestion courante	70 000.00 €
Dotations aux amortissements	8 770.00 €	Produits exceptionnels	1 000.09 €
Dépenses imprévues	25 000.00 €	Excédent de fonctionnement reporté	35 536.91 €
Virement à section investissement	114 000.00 €		

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

**TOTAL DEPENSES : 1 424 992.00 €**

**TOTAL RECETTES : 1 424 992.00 €**

**Dépenses d'ordre (041) : 0.00 €**

**Recettes d'ordre (041) : 122 770.00 €**

Virement section fonctionnement	114 000.00 €
Amortissement immobilisations	8 770.00 €

**Dépenses financières et non individualisées : 23 309.00 € Recettes financières et non individualisées : 444 865 €**

Dépôts et cautionnements reçus	2 000.00 €	FCTVA	45 069.00 €
Dépenses imprévues	20 000.00 €	Excédent fonctionnement capitalisé	347 088.99 €
Matériel de bureau, informatique	1 000.00 €	Produits de cession d'immobilisations	5 000.00 €
		Solde d'investissement reporté	47 707.01 €

Dépenses d'équipement : 1 401 683 €

Recettes d'équipement : 857 357 €

Programmes Dépenses	RAR	Proposition	Total	Recettes	Total
Réaménagement Salle des Fêtes	843 151	31 000	874 151	Subv. FIC-DETR-DSIL	567 580
Rénovation WC publics	30 000	/	30 000		/
Enfouissement réseaux Parc de loisirs	23 697	/	23 697		/
Travaux sécurité routière	15 710	/	15 710		/
Projet environnemental Chatusclat	4 000	800	4 800		/
Plan d'adressage	8 320	/	8 320		/
Rénovation Mairie/Ecole	23 367	/	23 367	Subv. FIC-DETR-Région	79 507
Enfouissement réseaux à Bos	17 338	/	17 338		/
Illuminations de Noël	11 700	/	11 700		/
City stade	60 000	120 000	180 000	Subv. Région-Ministère ENJS	120 000
Matériel déneigement	4 600	/	4 600	Subv. Département	3 000
Voirie 2022	/	126 000	126 000	Subv. FIC-DETR	56 500
Salle associations dans ancienne école	/	62 000	62 000	Subv. DETR-DSIL	30 770
Journal d'information électronique	/	20 000	20 000		/

**Adopté 8 voix pour et 1 abstention (Stéphane SAINT-ROYRE).**

#### **V. CONVENTIONS COMPOSTAGE**

Le Maire est autorisé à signer les conventions compostage avec le SMCTOM de la Haute Dordogne et l'Hôtel des Voyageurs et pour le tri en cimetière. **Unanimité**

#### **VI. LABELLISATION RAMSAR**

Afin de favoriser la prise en compte du rôle majeur des zones humides et des tourbières dans la gestion de l'eau, de la biodiversité et de régulation du climat, le Conseil municipal décide que le territoire de la commune de Bagnols soit proposé à la labellisation Ramsar auprès de l'UNESCO pour la reconnaissance de l'importance internationale du Réseau de tourbières et lacs du Cézallier et de l'Artense. **Unanimité**

#### **VII. VENTE TERRAIN AU LOTISSEMENT LES CHEMINADES**

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer la vente de la parcelle cadastrée section YE n° 99 (lot n°6) avec Madame GUIONIE Chantal. **Unanimité**

#### **VIII. DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC D'UNE PARCELLE A LA FAGE**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **par 8 voix pour et 1 abstention** (Stéphane SAINT-ROYRE) décide de déclasser du domaine public la partie de la voirie desservant la propriété de Madame MIGLIACCIO Corinne à La Fage.

#### **IX. QUESTIONS DIVERSES**

##### **1/ Déjections canines**

**Les propriétaires d'animaux domestiques résidant dans le bourg sont instamment priés, conformément à la législation en vigueur, de ramasser les déjections de leurs animaux.**

**Les espaces verts, tout comme les voies de circulation du bourg, n'ont pas vocation à recevoir ces déjections.**

**Nous vous remercions donc de mettre un terme à ces nuisances devenues intolérables.**

##### **2/ Vélo cargo** (question posée par Anaïs PASSELAIGUE)

Depuis juillet 2021, vous pouvez bénéficier du bonus vélo pour financer l'achat d'un vélo cargo. Le bonus vélo peut couvrir jusqu'à 40 % du coût d'acquisition de ce type de véhicule, en respectant un plafond de 1 000 €.

Sont éligibles les personnes remplissant les conditions suivantes :

- être majeur
- être domicilié en France

- avoir un [revenu fiscal de référence](#) par part inférieur ou égal à 13 489 €
  - avoir bénéficié d'une aide ayant le même objet attribuée par la collectivité territoriale ou le groupement de collectivités territoriales.
  - Le vélo acquis doit avoir les caractéristiques suivantes :
  - être neuf
  - ne pas utiliser de batterie au plomb
  - être un cycle à pédalage assisté
  - ne pas être cédé par l'acquéreur dans l'année suivant son acquisition.
- Vous ne pouvez bénéficier du bonus pour l'achat d'un vélo électrique qu'une seule fois.  
Le montant de l'aide est plafonné en fonction des critères suivants :
- le montant de l'aide d'État complète l'aide allouée par la collectivité territoriale, ces 2 aides sont cumulatives
  - le montant de l'aide d'État ne peut excéder le montant de l'aide accordée par la collectivité locale et ne peut dépasser 200 €.
  - Pour l'achat d'un vélo cargo vous pouvez bénéficier du bonus vélo même si vous n'avez pas bénéficié d'une aide de votre collectivité territoriale.
- Pour bénéficier du bonus :
- Vous devez déposer votre demande sur le site [primealaconversion.gouv.fr](http://primealaconversion.gouv.fr) dans les six mois suivant la date de facturation du vélo.
- Votre demande de bonus vélo doit être accompagnée des pièces justificatives suivantes :
- copie de la carte d'identité, du passeport ou du titre de séjour, en cours de validité
  - copie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois
  - copie de la facture d'achat du vélo
  - copie de l'avis d'imposition de l'année précédant l'achat (pour un achat effectué en 2021, il s'agit de l'avis d'imposition 2020 sur les revenus 2019)
  - copie de la preuve de paiement de l'aide attribuée par la collectivité locale pour l'achat du vélo
  - relevé d'identité bancaire du bénéficiaire.

**SEANCE DU 19 AVRIL 2022**

Excusées : Cécile MAHE, Annie THERET-BIET (pouvoir à Alexandre VERDIER).

Secrétaire de séance : Anaïs PASSELAIGUE.

### **DESAMIANTAGE SALLE DES FETES**

Après analyse des offres, le Conseil municipal décide de retenir l'entreprise SAS ADS de Clermont-Ferrand pour un montant de **32 850 € hors taxes**.

## **INFORMATIONS DIVERSES**

### **LOCATION TERRAINS A TITRE PRECAIRE**

Les personnes intéressées par la mise à disposition, par convention précaire, des parcelles cadastrées section AC n° 66 (3 980 m<sup>2</sup>), section YE n° 2 (3 822 m<sup>2</sup>), section YE n° 103 (29 905 m<sup>2</sup>) et section YN n° 127 (6 000 m<sup>2</sup>) sont invitées à adresser leurs propositions chiffrées en Mairie **avant le 1er juin 2022**.

### **COLLECTE DES FILMS PLASTIQUES AGRICOLES USAGERS – FICELLES - FILETS**

Au printemps, c'est le moment d'apporter vos déchets dans les points de collecte près de chez vous. Pensez à séparer vos types de déchets après les avoir secoués. Les ficelles sont à stocker à part des filets dans des saches transparentes. Chaque lot sera contrôlé. Les déchets trop souillés ou en mélange seront refusés. Les big-bag et bidons phytos ne sont pas acceptés.

**La collecte, à la déchèterie de Bagnols, route des Quatre Vents, aura lieu le mardi 17 mai et le jeudi 19 mai 2022 de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30.**

Vos contacts : Chambre d'agriculture du Puy de Dôme - Artense Cézallier Sancy  
Martine MAGÉ au 04 73 79 58 72 / 06 41 42 53 32

## **ADRESSAGE**

Les numéros de maison en email **des résidences secondaires** sont à retirer en Mairie aux heures d'ouverture.

## **ESPACE FRANCE SERVICES DOMES SANCY ARTENSE**

Besoin d'aide pour vos démarches administratives et numériques du quotidien :

Nous vous informons de l'ouverture d'un Espace France Services, situé au rez-de-chaussée de l'antenne communautaire à LA TOUR D'AUVERGNE.

**Christelle JUGIE** reçoit les usagers aux horaires suivants :

**Tous les matins du lundi au vendredi entre 9 h 00 et 12 h 30.**

**Le mercredi après-midi de 13 h 30 à 17 h 00**

**Le vendredi après-midi de 13 h 30 à 16 h 30.**

Contact : 04 73 21 79 71 / [franceservices@domes-sancyartense.fr](mailto:franceservices@domes-sancyartense.fr)

## **ATELIER NUMERIQUE SUR LES SITES DE RESERVATIONS MEDICALES**

Si vous désirez apprendre à utiliser **Doctolib - Keldoc – Maïia**, une réunion de présentation (d'une durée de 1 h 30), avec possibilité de tester les sites Internet, aura lieu le **mercredi 18 mai 2022 à 10 h 00 ou 13 h 30 ou 15 h 30** (horaire au choix) à la Maison des Solidarités, 12 route de Bordas, 63210 ROCHEFORT-MONTAGNE.

**Inscription gratuite au 04 73 65 89 50.**

**Places limitées, une inscription par téléphone est obligatoire.**

Pour plus de renseignements, contacter François GRODWOHL, Conseiller numérique France Services au 04 73 89 48 55.

## **PROCHAINES COLLECTES DU SMCTOM DE LA HAUTE DORDOGNE**

**Collecte ordures ménagères** : Vendredi 13 mai – Vendredi 27 mai – Vendredi 10 juin – Vendredi 24 juin – Vendredi 08 juillet – Vendredi 22 juillet.

**Pour les gros producteurs du bourg, collectes supplémentaires** : Vendredi 15 juillet – Vendredi 29 juillet – Vendredi 12 août – Vendredi 26 août.

**Collecte tri sélectif** : Jeudi 19 mai – Jeudi 02 juin – Jeudi 16 juin – Jeudi 30 juin – Jeudi 14 juillet – Jeudi 28 juillet.

**Collecte tri sélectif pour les villages d'Aulnat et des Quatre Vents** : Jeudi 12 mai – Jeudi 26 mai – Jeudi 09 juin – Jeudi 23 juin – Jeudi 07 juillet – Jeudi 21 juillet.